



Centre communal d'action sociale

Rapport d'activité



Dijon rassemble



SOM- MAI RE

P4 Les actions phares de 2024

P6 La vie du CCAS

P06 _ Les missions du CCAS
P07 _ Le Conseil d'administration
P09 _ Les ressources

P11 Missions obligatoires

P12 _ Aide légale, domiciliation, ABS

P13 Missions volontaires

P14 _ Renforcer l'accès aux droits
P18 _ Prévenir la perte d'autonomie
P26 _ Soutenir les parcours éducatifs
P28 _ Protéger les personnes vulnérables
P32 _ Faire participer les citoyens

P34 Perspectives 2025

P35 Annexe : organigramme de l'équipe



Édito

Le rapport d'activité du Centre communal d'action sociale

change avec l'ambition de rendre plus visibles les actions menées qui couvrent toutes les tranches de la vie, de l'enfance à l'avancée en âge.

2024 a été une année riche pour le Centre communal d'action sociale (CCAS) autour du renforcement de plusieurs thématiques et la confirmation de sa place importante dans le partenariat du champ social.

Elle a ainsi été l'aboutissement d'un long travail de construction et de rédaction du schéma de la politique en faveur de l'âge, travail qui a rencontré la reconnaissance à travers l'obtention du Label platine Ville amie des aînés mais qui permet surtout d'animer cette politique dont l'importance suit le vieillissement de la population.

La dimension « accompagnement éducatif » du CCAS a également changé de manière substantielle :

- par la prise en charge dans son budget du Programme de Réussite Educative qui offre un suivi personnalisé aux enfants et aux jeunes rencontrant des difficultés à réussir.
- par l'ampleur prise par le programme de la Cité Educative, déployé sur les quartiers des Grésilles et de Fontaine

d'Ouche, qui réunit l'ensemble des acteurs éducatifs autour de la Ville, de l'Etat et de l'Education nationale. L'année 2024 a marqué le premier bilan de la convention triennale avec l'Etat.

Conçu comme un socle de l'action sociale, le CCAS a appuyé ses réponses autour de l'accès aux droits. Il a déployé de nouvelles solutions favorisant l'inscription des publics au cœur de leurs territoires de vie.

Fondée sur une démarche de développement social, cette orientation a vocation à faire des publics non plus des usagers d'un service social mais des citoyens à part entière impliqués dans la vie des quartiers de leur ville en travaillant, en 2024, à la définition des contours d'un futur comité des usagers du CCAS.

Nombreuses sont les actions menées par le CCAS à destination des jeunes, des publics en insertion, des seniors. Conscient de l'utilité d'informer toujours mieux les publics et les partenaires, le CCAS a réalisé le guide « la ville vous aide », largement diffusé pour partager les nombreuses ressources, institutionnelles comme associatives, qui toutes concourent à apporter des solutions aux dijonnais dans le besoin.

Antoine HOAREAU

Vice-Président
1^{er} adjoint à la maire de Dijon

1

Les actions phares



UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE L'ÂGE

Pour mettre en œuvre la politique en faveur de l'âge de la ville, le CCAS de Dijon a élaboré un plan de 24 actions.

Ce plan cible et répond aux besoins exprimés par les seniors en matière d'adaptation des dispositifs et des politiques publiques de la ville. Il met également l'accent sur la plus-value citoyenne que représente l'expérience et l'action des seniors dans la vie collective. Ce plan a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal au mois de septembre 2024 et a fait l'objet d'un dossier de candidature auprès du réseau francophone "Villes Amies des Aînés" dans le cadre d'une démarche de labélisation.

La ville de Dijon, soutenue par son CCAS a ainsi obtenu le label "Ami des aînés" avec la distinction platine 4 étoiles en novembre 2024. En avant pour 6 ans d'amélioration de la ville pour tous les âges ! (lire p.18)

LE CCAS S'ATTELE À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES PETITS DIJONNAIS

Depuis le 1er janvier 2024, le programme de réussite éducative est porté par le CCAS.

Autrefois porté par la caisse des écoles, ce dispositif vise à restaurer l'égalité des chances dans le parcours éducatif des jeunes Dijonnais âgés entre 2 et 16 ans.

À présent le CCAS en assure le portage administratif et financier, avec une équipe de 7 personnes, étoffant le service Accompagnement éducatif qui anime déjà le label Cité éducative depuis 2022.

L'année 2024 est donc un marqueur de l'élargissement des publics accompagnés par le CCAS en proposant un accompagnement éducatif auprès des plus jeunes habitants de Dijon et un soutien à la fonction parentale à leurs familles. (lire p.27)



UN GRAND PAS POUR UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE POUR TOUS

Depuis 2017, le CCAS met en œuvre un des axes (axe 13) du projet territoire d'innovation Dijon Métropole (PRODIJ) pour le compte de la ville.

En faveur de la transition alimentaire et écologique, il s'agit de permettre l'accès des populations défavorisées à des produits sains et durables. L'axe 13 a été mené autour de trois leviers : 1) L'amélioration des approvisionnements en s'adossant au réseau de l'aide alimentaire avec pour tête de file la Banque alimentaire de Bourgogne. 2) L'acculturation des bénéficiaires au changement de mode d'alimentation en agissant sur les habitudes de consommation et sur l'appréhension de la chaîne de production. 3) L'accessibilité financière avec l'expérimentation de chèques alimentaires ciblés fruits, légumes et légumineuses.

L'axe 13 a pris fin en 2024, avec notamment la récompense d'un prix Territoria « Innovation action sociale » pour le projet de coopération des acteurs de l'aide alimentaire autour de l'outil numérique « Collecto » qui a permis d'optimiser la collecte et la redistribution des denrées alimentaires en répondant au plus près des besoins des bénéficiaires et en réduisant considérablement le gaspillage. (lire p.30)



50%
de réduction des rebuts
après distribution



L'INFO SUR LES AIDES SOCIALES, ACCESSIBLE À TOUS

Les ressources du territoire en matière d'accompagnement, d'aides financières et de services aux personnes qui en ont besoin est considérable. La ville de Dijon, ses partenaires associatifs et publics, proposent un panel de soutiens aux différentes situations : personnes en perte d'autonomie, familles avec jeunes enfants, jeunes en insertion, étudiants, personnes en situation de handicap, personnes en très grande précarité ou, simplement, traversant un coup dur.

Avoir besoin d'aide, ça peut arriver à tout le monde. Encore faut-il savoir à quelle porte frapper ! En septembre 2024, le CCAS, avec l'appui du service communication de la ville, a donc sorti un guide intitulé « La ville vous aide » en 100 000 exemplaires pour que tous les habitants de Dijon puissent s'en saisir, pour eux ou l'un de leurs proches. (lire p.16)



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AVEC LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

Les points d'accès aux droits accompagnent les personnes à surmonter leurs difficultés mais aussi à reprendre du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement. Pour cela, ils s'appuient sur la démarche de développement social local, en accompagnant les personnes suivies dans la mise en place d'actions d'intérêt collectif avec l'ensemble des acteurs qui font vivre les quartiers. L'objectif est de transformer la situation des personnes de manière durable en mettant en avant leur contribution citoyenne au rayonnement de nos territoires et au bien-être de ses habitants, en s'appuyant sur leurs envies, leurs idées et leurs savoirs. (lire p.33)



2

La vie du CCAS

P07

Les missions du CCAS de Dijon

P08

Le conseil d'administration

P09

Les ressources

LES MISSIONS DU CCAS DE DIJON

Le Centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire dijonnais en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

A ce titre, il propose nombre de prestations et services en matière d'actions sanitaires et sociales en direction des personnes se trouvant en situation de fragilité, au-delà des seules personnes privées de ressources afin de :



Faciliter l'accès aux droits sociaux et aux services



Lutter contre l'isolement et la rupture du lien social



Favoriser les parcours résidentiels et le maintien dans le logement



Détecter les situations de détresse, protéger les personnes et lutter contre la grande précarité



Favoriser la cohésion sociale et la démarche participative des usagers sur le territoire

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

L'analyse des besoins sociaux (ABS) établit un diagnostic social du territoire dijonnais et fonde l'action sociale municipale. Outil d'aide à la décision à la disposition du président, des administrateurs et des techniciens, elle permet d'adapter les interventions du CCAS aux besoins des publics. Elle est obligatoire depuis 2016. (lire p.12)



3 points d'attention pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours

1/3 de la population dijonnaise se sera renouvelé en moins de 6 ans. Cela implique de porter une attention particulière aux nouveaux arrivants.

Jusqu'en 2060, l'augmentation du nombre de seniors sera constante. Une partie d'entre eux cumule isolement, pauvreté, perte de mobilité, de santé et éloignement du numérique, nécessitant un renforcement de l'ensemble des réponses auprès des seniors.

17% de personnes vivent sous le seuil de pauvreté à Dijon, avec une forte représentation des familles monoparentales. 10 410 personnes en situation de "quasi-pauvreté" représentent une nouvelle population qui appelle la vigilance. Or l'accès aux droits constitue un levier pour permettre de sortir de la pauvreté et faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

%

SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

48

subventions accordées à différentes associations et partenaires notamment : Croix Rouge Française, OPAD, ADEFO, SDAT, ADEPAPE 21, CESAM, SEDAP, UDCCAS, AIDeS Bourgogne.

22%

des aides bénéficient aux acteurs des solidarités

31%

vont en faveur des personnes âgées

47%

sont distribuées dans le cadre de l'accompagnement éducatif



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CCAS est administré par un conseil d'administration de 17 membres présidé par la Maire.

Le conseil d'administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale municipale mise en œuvre par les services sur la base de l'analyse des besoins sociaux.

Il définit également les conditions d'attribution des prestations, vote les budgets, approuve les comptes administratifs et le cadre de fonctionnement des établissements sociaux et

médico-sociaux. Il peut également accepter ou refuser les dons et legs.

Il est composé à parité de conseillers municipaux (désignés par le Conseil municipal) et de personnes extérieures. Ces dernières sont nommées par la Maire, parmi des personnes qualifiées participant dans la commune à des actions d'animation, de prévention et de développement social.



FAITS MARQUANTS

En 2024, il y a eu 5 réunions du conseil d'administration qui a adopté, durant l'année, 62 délibérations.

En octobre, Frédéric FAVERJON est nommé administrateur en remplacement de Catherine HERVIEU, députée de la 2ème circonscription de Côte d'Or démissionnaire.

En novembre, Nathalie KOENDERS est la nouvelle Présidente du CCAS, et remplace François REBSAMEN.

Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon
Présidente du CCAS

Membres élus par le conseil municipal

Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
Adjointe déléguée au Logement et à la politique de la Ville

Christophe BERTHIER
Adjoint délégué au personnel, au dialogue social, à la fraternité et à la lutte contre les discriminations et à la laïcité

Marie-Odile CHOLLET
Conseillère municipale déléguée à l'Observatoire de l'âge et à la Vie associative

Frédéric FAVERJON
Conseiller municipal

Caroline JACQUEMARD
Conseillère municipale

Georges MEZUI
Conseiller municipal délégué aux Sports quartier Université

Françoise TENENBAUM
Conseillère municipale déléguée à la santé, l'hygiène et au handicap

Antoine HOAREAU
1er adjoint à la maire de Dijon
Vice-président du CCAS

Membres nommés par la maire

Charles AVENA
Association départementale d'aide aux personnes handicapées mentale, à leurs parents et amis (ADAPEI)

Jean-Luc FOUILLOT
Secours Catholique

Thierry FOUSSET
Epi'sourire

Christiane GINDRE
Représentante des associations de retraités et personnes âgées

Marie-Joséphine JACQUENET
Solidarité Femmes 21

Emmanuel JASPART
Représentant des associations familiales (UDAF)

Florence LECOMTE LEGRAND
Représentante des personnes handicapées (A.P.F. France Handicap)

Anne VIAN
Secours populaire



Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Dijon au 31/12/2024

LES RESSOURCES

Depuis le 1er avril 2021, l'action sociale tant communale que métropolitaine est portée au sein de la Direction de l'action sociale. Le CCAS, garde sa spécificité d'établissement public administratif communal et l'ensemble de ses missions obligatoires et facultatives, ainsi que son budget distinct.

Le compte administratif 2024 du CCAS fait état de dépenses globales à hauteur de 10,9 millions € (en hausse par rapport à 2023).

Le budget général du CCAS est composé de deux budgets distincts : le budget principal et le budget annexe de l'établissement médico-social Les Marronniers.

Budget principal	Budget annexe les Marronniers
Fonctionnement	Fonctionnement
Dépenses : 10 269 182.47 €	Dépenses : 418 726.01 €
Recettes : 11 066 101.71 €	Recettes : 450 120.64 €
Investissement	Investissement
Dépenses : 292 332.86 €	Dépenses : 1 458 €
Recettes : 450 332.69 €	Recettes : 15 668.95 €

Les agents

Le dernier rapport social révèle que 116 agents travaillent au CCAS soit 109.9 équivalents temps plein (ETP) dont 82.6% sont des femmes

En 2017, la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon Métropole ont obtenu l'alliance des labels diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Délivrée par l'AFNOR, organisme national de certification, ces labels distinguent la politique et les actions de la collectivité en faveur de la prévention des inégalités et la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La double labellisation, renouvelée en 2022 et valable jusqu'en 2026, fait l'objet d'un rapport annuel diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes présenté au Conseil d'Administration.

Le CCAS au sein de la Direction de l'action sociale

Ce rapprochement au sein d'une même direction permet d'articuler de façon resserrée les politiques complémentaires

portées par les différentes entités afin de renforcer la réponse à un public en difficulté. Il facilite également un portage d'une action sociale plus large avec la mutualisation des moyens et des ressources des trois collectivités.

En 2024, la Direction de l'action sociale a élaboré un projet de direction en ce sens et un séminaire organisé annuellement permet de favoriser les collaborations pour un maillage plus fin des réponses aux différents publics.



Des sites répartis sur toute la ville

Le CCAS gère quatre points d'accès aux droits répartis sur Dijon qui proposent des permanences au plus près des habitants de chaque quartier. Il administre également la Maison des seniors, l'établissement médico-social Les Marronniers, le service de livraison de repas à domicile ainsi que la résidence sociale Abrioux. Deux travailleurs sociaux sont en permanence au Commissariat de police.



LE CCAS EN QUELQUES CHIFFRES

Près de
11 M €
de dépenses en fonctionnement

116
agents dont

38.3 % de catégorie A

6.1 % de catégorie B

55.7 % de catégorie C

9
sites de services et d'accueil du public



3

Missions obligatoires

P12

Aide légale, domiciliation, analyse des
besoins sociaux

INSTRUIRE LES AIDES LÉGALES

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens. Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'Etat ou au Président du Conseil départemental pour instruction et décision.

A Dijon, ce sont les agents d'accompagnement administratif des points d'accès aux droits qui instruisent ces demandes qui peuvent être de deux types différents :

- Les dossiers d'aide sociale pour le financement de l'hébergement des personnes handicapées / âgées en établissement ou en famille.
- Les dossiers d'obligation alimentaire : lorsqu'une demande d'aide légale est déposée, les enfants du demandeur sont obligatoirement « Obligés alimentaires » ; le Conseil départemental estime le montant de leur participation.



permet aux personnes de disposer d'une boîte aux lettres pour recevoir du courrier de façon constante, et d'accéder à des droits et des prestations.

La domiciliation sur le territoire de Dijon est répartie par une convention entre le CCAS et l'ADEFO, l'association en charge du SIAO 115 et de l'hébergement d'urgence. L'ADEFO, domicilie les personnes ayant un profil d'errance lié à une pathologie ou une addiction tandis que le CCAS domicilie les personnes dites « Gens du voyage » ainsi que des personnes en rupture temporaire de logement ayant un mode de vie relativement stable, notamment en emploi même si leur mode d'hébergement peut être aussi très précaire (voiture, squats, etc.).

analyse fine permet d'adapter les réponses en fonction des territoires couverts par les équipes du CCAS.

PROPOSER LA DOMICILIATION

Le CCAS domicilie de droit les personnes sans domicile stable et le public des gens du voyage qui justifient d'un lien avec la commune. Élément essentiel de l'accès aux droits et de la lutte contre le non-recours, la domiciliation



RÉALISER L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Depuis le décret n°2016-824 publié le 23 juin 2016, l'analyse des besoins sociaux est réalisée au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseillers municipaux (tous les 6 ans).

À la suite des élections municipales des 15 et 28 juin 2020, une analyse des besoins sociaux a été réalisée et présentée au Conseil d'administration du CCAS à l'occasion de l'adoption du budget primitif 2021. En 2024, le CCAS a commandé une extension (facultative) de l'analyse des besoins sociaux pour chacun des 9 quartiers de Dijon. Cette



4 Missions volontaires

- P14** Renforcer l'accès aux droits
- P18** Prévenir la perte d'autonomie
- P26** Soutenir les parcours éducatifs
- P28** Protéger les personnes vulnérable
- P32** Faire participer les citoyens

Renforcer l'accès aux droits

Près d'un tiers des Français qui pourraient bénéficier d'une aide sociale ne recourt pas à ses droits, par méconnaissance, complexité des démarches, éloignement numérique... Le CCAS porte l'ambition de rapprocher chaque habitant des droits auxquels il peut prétendre.

Mettre en œuvre l'accompagnement social à Dijon

Pour être au plus près des Dijonnais, des permanences sociales sont proposées dans les quatre points d'accès aux droits répartis sur le territoire mais également dans des mairies de quartiers, des maisons d'éducation populaire ou encore au domicile des personnes lorsqu'elles ne peuvent pas ou difficilement se déplacer.

En 2024, les Points d'accès aux droits ont accompagné 4 095 foyers différents (4 056 en 2023) dont 1 628 foyers de personnes retraitées et 471 foyers avec des enfants mineurs. Les autres suivis concernent des travailleurs pauvres, demandeurs d'emploi ou des personnes bénéficiant de pension d'invalidité ou d'allocation d'adulte handicapé.

Les travailleurs sociaux ont tenu 10 712 rendez-vous (10 107 en 2023). En moyenne les personnes sont vues entre 2 et 3 fois afin de finaliser l'accès aux droits, résoudre leurs difficultés et/ou les orienter vers un acteur spécialisé pour un accompagnement spécifique dans le domaine de la santé, du logement ou encore de l'emploi. Les Points d'accès aux droits instruisent les demandes

de Revenu de Solidarité Active (RSA) et d'Allocation Personnes Âgées (APA) avant d'orienter les personnes vers les Espaces Solidarité Côte d'Or (ESCO) du Conseil départemental.

La simplification des démarches

Les professionnels ont accès à des plateformes professionnelles : CPAM, CAF, fournisseur d'énergie (ENGIE, EDF, GDF), Trajectoire pour Carsat ; plateforme inclusion pour les entreprises d'insertion (sur service public.FR)

Depuis 2024 ils ont accès au Répertoire National Commun de la Protection Sociale (RNCPS). Le RNCPS regroupe les prestations de 96 organismes et recueille les données de la sécurité sociale (maladie, vieillesse, famille et urssaf), des caisses de congés payés, de Pôle emploi ou de certaines mutuelles de la Fonction publique.



En 2024, les points d'accès aux droits ont accompagné

4095

foyers dijonnais dont :

40%

sont des personnes retraitées

12%

sont des foyers avec enfants mineurs

48%

sont des travailleurs pauvres, demandeurs d'emploi ou des personnes bénéficiant de pension d'invalidité ou d'allocation d'adulte handicapé.

Renforcer l'accès aux droits

Accompagner les démarches individuelles, collectives et citoyennes

La direction de l'action sociale dispose d'une équipe qui vient en appui des Points d'accès aux droits pour :

- Accompagner physiquement les personnes dans leurs démarches relatives à la santé, aux démarches administratives, aux loisirs, aux courses de nourritures ou encore à l'achat d'électro-ménager lorsqu'elles ont obtenu une aide financière du CCAS ou du Fonds solidarité logement (FSL). En 2024, 96 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches.
- Mettre en place des actions collectives en matières culturelles, sportives ou de loisirs pour dynamiser les parcours, relier les personnes aux nombreuses ressources proposées sur le territoire ou encore lutter contre l'isolement. La lutte contre l'isolement inclut les personnes en perte d'autonomie afin de contribuer à la veille sociale des plus fragiles.
- Mettre en place des actions citoyennes avec les personnes accompagnées pour leur redonner confiance dans leur capacité à agir à travers la participation aux événements et projets qui scandent la vie des quartiers.



359

actions collectives ont été menées

107

personnes y ont participé

Réduire la fracture numérique

L'accès aux droits est un enjeu fort de la cohésion sociale dans nos territoires. Si la dématérialisation est un progrès pour certains habitants en matière d'accès au service, elle constitue une difficulté pour les personnes éloignées des solutions numériques tant par le manque de matériel que par la connaissance dans leur utilisation. L'accompagnement aux démarches administratives, notamment numériques, des personnes les plus fragiles est donc une priorité.

Les Points d'accès aux droits CCAS – Métropole font partie du réseau « d'aidants numériques ». A ce titre, ils proposent différents niveaux de services :

- Des bornes numériques en libre-service ainsi que des accompagnements sans rendez-vous pour les démarches de premier niveau.
- Des accompagnements sur rendez-vous pour des démarches administratives papier et numérique d'accès aux droits et une information sur tous les droits
- Une aide à l'utilisation de l'outil informatique pour la mise en place de démarche ainsi qu'une évaluation et une orientation vers des formations au numérique.



Un pôle social renforcé au cœur des Grésilles

4 Points d'accès aux droits se répartissent les neuf quartiers dijonnais : Centre-ville / Montchapet ; Fontaine d'Ouche / Bourroches ; Grésilles / Toison d'Or et Parc / Mansart. En 2024, le Point d'accès aux droits Grésilles / Toison d'Or a emménagé à l'Atrium, nouveau pôle de services partagé notamment avec la mairie de quartier, la CAF, le Pimm's, la mission locale, 'Créativ' en charge du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). L'Atrium a par ailleurs reçu la labellisation France Service qui doit se mettre en place au premier semestre 2025.



FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS SOMATIQUES

Dans l'accès aux droits, il y a la dimension sanitaire pour laquelle les professionnels du CCAS prennent appui sur des partenariats spécialisés.

Les travailleurs sociaux bénéficient d'un accès professionnel sur la plateforme de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Côte d'Or pour échanger sur des situations complexes et contribuer à mettre en œuvre ou rétablir des droits.

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU) et l'aide à l'acquisition d'une complémentaire (ACS) ont des effets seulement partiels sur l'accès aux soins des ménages défavorisés. L'accès à certains traitements médicaux, prothèses, orthèses, mal pris en charge nécessitent une réponse adaptée (associations de malades, caisses de retraites complémentaires).

Les travailleurs sociaux du CCAS sont en lien avec le CHU et sa permanence d'accès aux soins de santé (PASS) pour :

- la prise en charge médicale des publics les plus vulnérables,
- le suivi coordonné du parcours médical du patient au sein du CHU,
- la continuité des soins lors du retour au domicile en cohérence avec l'environnement social et familial et avec l'accompagnement social du CCAS.

La collaboration avec les groupements de professionnels de santé facilite la relation "ville - hôpital" des malades et la prise en charge à domicile des cas complexes repérés par les services sociaux.

ET AUX SOINS PSYCHIQUES

Les travailleurs sociaux se heurtent aux difficultés d'accompagnement des personnes vers une prise en charge médicale. Le partenariat mis en place avec le centre hospitalier la Chartreuse (CHLc), les centres médico-psychologiques (CMP) et l'équipe mutualisée Acodège SDAT (EMAS) offrent une réponse partielle à ces situations.

Depuis 2024, tous les deux mois, par convention tripartite, se tient une réunion d'échange sur les cas psychiques complexes



LANCEMENT DU GUIDE
« LA VILLE VOUS AIDE » EN
PRÉSENCE DES PARTENAIRES

pour les personnes de plus de 65 ans suivies par les points d'accès aux droits et les Espaces solidarité Côte d'Or (ESCO). Des cliniciens du CHLC et des CMP sont présents pour donner leurs avis et accompagner les bonnes orientations.

Les travailleurs sociaux peuvent également saisir l'EMAS, qui est une unité d'intervention à domicile en santé mentale, lorsqu'une personne adulte est dans l'incapacité de formuler une demande de soins afin de favoriser l'accès ou le retour aux soins.



COMMUNIQUER POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

En septembre, le CCAS, avec l'appui du service communication de la ville, a sorti un guide des aides sociales intitulé « La ville vous aide ». Diffusé en 90 000 exemplaires à l'intérieur du Dijon magazine et 10 000 exemplaires supplémentaires en diffusion libre via les partenaires, il donne les clés pour trouver de l'aide, en matière de vie familiale, santé, logement, emploi...en recensant les aides et services accessibles à tous. Il fournit également les contacts des organismes ressources qui accompagnent et orientent vers d'autres dispositifs complémentaires.

Une campagne de communication grand public visant à promouvoir les Points d'accès aux droits et à réduire le non-recours à l'accompagnement social a été diffusée fin novembre 2024 sur les panneaux d'affichage de la ville et ses réseaux sociaux ainsi que dans la presse dans un communiqué associant le guide "La ville vous aide".

AFFICHE DE LA CAMPAGNE DES
POINTS D'ACCÈS AUX DROITS

AU SOMMAIRE

Les aides aux jeunes
• Les aides aux étudiants • Les aides aux familles • Les aides à l'autonomie • Sport, culture et loisirs • Logement • Emploi et insertion • Santé • Soutenir les victimes • Aider les personnes en rue • Trouver de l'aide près de chez soi • Aider à mon tour



ELABORER UN PARCOURS D'INSERTION VERS LE LOGEMENT

La résidence sociale Abrioux, étape vers le logement autonome, s'inscrit dans la politique de logement très social et plus largement dans la mission du CCAS de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Implantée au cœur du quartier des Maraichers, la résidence offre un hébergement temporaire (2 à 3 ans) à des personnes en difficulté d'accès au logement de droit commun et leur propose un habitat meublé à prix modique. Sont accueillies des personnes seules ou en couples, des familles et familles monoparentales, des seniors non dépendants, des jeunes et des personnes handicapées. L'offre de logements porte sur 156 logements, dont 30 particulièrement destinés aux familles. Conçue comme une étape dans un parcours vers le logement autonome, la résidence propose un accompagnement social intégré dans un cadre sécurisant. 16 agents assurent le fonctionnement de la résidence et l'accompagnement des habitants. L'équipe d'accompagnement s'est renforcée en 2024 avec un poste de technicienne en intervention sociale et familiale (TISF) en charge de l'accompagnement des résidents dans le logement.

Un projet partenarial

En 2024 l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée pour contribuer à la construction du projet d'établissement 2025-2030 de la résidence Abrioux. Unie autour de valeurs fortes - humanisme, équité, respect de l'autre - l'équipe s'appuie sur un socle solide pour mettre en œuvre le projet d'établissement à compter de 2025.

La précarité sociale et professionnelle des résidents est souvent associée à une rupture de liens familiaux et amicaux et à l'isolement des personnes. Aussi, la Résidence est dotée d'un

Renforcer l'accès aux droits

espace géré par la Maison d'éducation populaire du quartier, Le TEMPO, dédié tant aux résidents qu'aux habitants du quartier, permettant la participation de tous et le rétablissement du lien social.

Un trait d'union de l'hébergement au logement autonome

Le service des interventions sociales et la résidence sociale Abrioux agissent en coordination avec les acteurs du territoire sur les problématiques de logement (service logement de Dijon Métropole, ADOMA, le dispositif ACOR DIJON Métropole, l'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL), l'association Action Logement, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ...) dans le but d'accompagner au mieux le parcours résidentiel des usagers. Les services sociaux mobilisent également les acteurs locaux du logement pour répondre aux problématiques de rupture du parcours résidentiel, de logement vétuste, insalubre ou inadapté au handicap, etc. Le partenariat avec l'Etat est de plus en plus soutenu dans le cadre du système partenarial pour l'hébergement et l'accès au logement en Côte d'Or (SPHL 21) et de la mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).



LES HÉBERGEMENTS SOUS CONVENTION : UN MAILLAGE PARTENARIAL AU BÉNÉFICE DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

La résidence Abrioux loue des appartements à des partenaires en charge de l'accompagnement des personnes qui y sont logées. En 2024, 58 personnes ayant des besoins spécifiques ont bénéficié de ces conventions, dont :

- 35 personnes (familles victimes de violences intrafamiliales, mineurs isolés en voie d'acquiescer ou ayant acquis la majorité) accompagnées par l'ADEF, O,
- 11 jeunes en grandes difficultés sociales accompagnés par le CHRS Herriot de l'ACODEGE,
- 3 personnes souffrant d'addictions accompagnées par le CHRS le Renouveau,
- 4 personnes fragilisées, particulièrement des populations immigrées et réfugiées, accompagnées par COALLIA dans le cadre du Dispositif d'accueil des ménages (DAIM).



LES RÉSIDENTS D'ABRIOUX EN 2024

333
résidents

84%
des résidents sont
bénéficiaires de minimas
sociaux

3/4
des résidents sont
demandeurs d'emploi

23%
ont bénéficié d'une mesure
d'accompagnement
complémentaire
(Logement d'abord, CHRS,
Accompagnement lié au
logement, ACOR ...)

6
personnes ont été accueillies
en dispositif de logement
temporaire (ALT) qui permet
l'hébergement de courte
durée de personnes fragiles,
en rupture de ressources

RÉSIDENCE ABRIOUX

Prévenir la perte d'autonomie

Le défi du vieillissement est pris à bras le corps par le CCAS de Dijon avec un plan d'actions pour que la ville de Dijon s'adapte à l'avancée en âge, que les personnes âgées puissent vivre plus aisément dans la ville et rester à domicile le plus longtemps possible.

CONSTRUIRE LA VILLE POUR TOUS LES ÂGES

La municipalité de Dijon développe depuis très longtemps une politique ambitieuse en faveur de tous les seniors de plus de 60 ans en adaptant la ville au vieillissement de la population et en contribuant à faire de Dijon une ville inclusive, au bénéfice de tous. Pour rappel, 36 000 dijonnais sont âgés de 60 ans et plus dont 14 000 ont plus de 75 ans (Source ABS 2023).

La politique de prévention de la perte de l'autonomie est essentielle. Le CCAS de Dijon a élaboré un plan de 24 actions à partir d'un travail de collecte et d'analyse de données. S'appuyant sur une démarche participative avec plus de 200 personnes consultées, cela lui a permis de déterminer, cibler et répondre aux besoins identifiés. Ce plan, reflet opérationnel d'une politique ambitieuse en faveur de l'âge à Dijon, a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal au mois de septembre 2024.

Programmé sur 6 ans, il propose aux seniors de profiter d'initiatives existantes dans la ville, qui ne leur sont pas exclusivement réservées, afin qu'ils y trouvent toute leur place. Véritable feuille de route pour l'ensemble des services de la collectivité, il implique un large réseau de partenaires, tous domaines confondus afin que la prévention de la perte d'autonomie devienne la préoccupation de tous les services publics. Lutter contre l'âgisme et appréhender l'évolution vieillissante de notre société est un défi que Dijon veut relever en considérant la place des personnes avançant en âge et en mettant en valeur les seniors comme des habitants citoyens, capables et engagés.



REMISE DU LABEL AMI DES AÎNÉS À LA VILLE DE DIJON

LE LABEL AU BOUT DU CHEMIN

En 2021, le réseau francophone "Villes Amies des Aînés" (RFVAA) a lancé un label "Ami des aînés" qui vient garantir et valoriser la qualité des politiques publiques entreprises en faveur des seniors par les collectivités locales. La démarche de labélisation repose sur plus d'une centaine de critères examinés par un organisme certificateur. La ville de Dijon, soutenue par le CCAS, a été auditionnée sur sa vision, sa stratégie et les actions existantes et à venir au profit des seniors. Cela lui a valu la plus haute distinction "Amie des aînés" en novembre 2024 avec la remise du label Platine. Le label donné pour 6 ans valorise les démarches menées et engage pour l'avenir.

ACCUEILLIR À LA MAISON DES SENIORS

La Maison des Seniors s'adresse à tous les seniors de plus de 60 ans, leurs proches ainsi qu'aux professionnels du domaine de la gérontologie. Elle renseigne pour toute question de la vie quotidienne, mais également sur les activités culturelles, de loisirs et sportives disponibles sur la ville.

Ses principales actions :

- Animer le dispositif Seniors en contact : des bénévoles et des volontaires en service civique (partenariat avec UNIS-CITE) appellent chaque semaine des seniors isolés afin de contribuer à rompre leur solitude (93 suivis réguliers).
- Mettre en place des séances thématiques : le code piéton, les mobilités douces, les arnaques, les directives anticipées, le patrimoine, la prévention en santé... (45 séances pour 745 participants).
- Proposer des ateliers numériques : des bénévoles accompagnent en tant que

Prévenir la perte d'autonomie

pairs-aidants les personnes en difficultés avec Internet ou les outils numériques (86 séances et 36 nouveaux inscrits).

- Assurer le secrétariat et le suivi des projets de l'instance participative l'Observatoire de l'âge. (lire p.32)

Elle est aussi centre de ressources et doit :

- rayonner sur l'extérieur (présence au salon du Bien Vieillir, Journée des Dijonnais),
- valoriser des actions de prévention de santé (Journée nationale de l'audition ou du diabète),
- créer des partenariats avec des CCAS, caisses de retraites, acteurs de la santé, etc.

10 017
personnes accueillies

10 479
appels téléphoniques



Les missions de la Maison des seniors

1. Accueillir, Informer, Orienter
2. Participer à la prévention de la perte de l'autonomie
3. Lutter contre l'isolement

RÉCONCILIER LES SENIORS AVEC LE VÉLO



La pratique du vélo par les seniors se raréfie en raison de la crainte de l'environnement extérieur, du manque de confiance en soi et de la peur des chutes.

Ce constat a mené la Maison des seniors à proposer une action pour appréhender la pratique du vélo en partenariat avec l'Office des personnes âgées de Dijon (OPAD) et grâce au financement de la Commission des financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie. En trois séances, le vélo a été abordé sous l'angle pratique, économique, écologique et intergénérationnel mais aussi en valorisant les bienfaits sur la santé.

ACTION VÉLO, RAYON BLEU

LES TOQUÉS DU GOÛT



Le CCAS, à travers la Maison des Seniors, a participé à la 10ème édition des Toqués du Goût, concours de cuisine amateur organisé par la ville de Dijon durant sa foire gastronomique, en tant que ville active du Programme National Nutrition Santé.

Avec le concours du conseil municipal des jeunes, six binômes intergénérationnels ont été formés afin de réaliser un menu pour un ménage de 4 personnes à hauteur de 22 euros (entrée, plat, dessert).

LES LAURÉATS DES «TOQUÉS DU GOÛT», YOUNOUS TBATOU ET BÉNÉDICTE AMBADIANG ONANENA



INVITER LES SENIORS À DES FESTIVITÉS

La Semaine Bleue avec ses spectacles, conférences et expositions est un moment attendu de l'automne et très fréquenté par les seniors avides de découvertes. Le concert grandiose à l'auditorium a rassemblé plus de 2200 personnes enchantées de la prestation de l'Orchestre Dijon Bourgogne.

Les traditionnelles fêtes de fin d'année ont mobilisé de nombreux bénévoles pour mettre en paquet les chocolats offerts lors du repas aux aînés, pour accueillir les bénéficiaires des colis à la Cité gastronomique, pour recevoir et orienter les convives lors du repas-spectacle de Noël, mais également pour aider à la livraison à domicile des colis de fin d'année. Cette année le CCAS a reçu un grand nombre de demandes et des commandes supplémentaires ont été nécessaires pour faire face aux nombreuses sollicitations.



MME LA MAIRE AU REPAS DE FIN D'ANNÉE

%

LES FÊTES DE NOËL 2024

6700

colis ont été distribués

2700

repas offerts au Parc des expositions

50

Près de bénévoles ont soutenu ces manifestations



PROPOSER DES ANIMATIONS ET DES TEMPS CONVIVIAUX

7000

personnes participent aux animations proposées dans le calendrier annuel des manifestations

66

animations ont été proposées en 2024 (thés dansants, concerts, carnets de voyage, ateliers danse, visites guidées...)

Une nouvelle animation a été proposée cette année : le bal de la pleine lune. Résultat d'une collaboration interservices mais également partenariale avec la Maison d'éducation populaire Espace Baudelaire et l'accueil de loisirs Montchapet, une dizaine d'accompagnants et des enfants se sont rassemblés lors d'ateliers de confection de costumes et décors pour une après-midi intergénérationnelle effrayante qui s'est déroulée le 29 octobre.

CARNAVAL INTERGÉNÉRATIONNEL (À GAUCHE) ET JOURNÉE INTERGÉNÉRATIONNELLE (À DROITE)



2^{ÈME} ÉDITION DE LA JOURNÉE INTERGÉNÉRATIONNELLE

La journée intergénérationnelle, impulsée par l'Observatoire de l'âge, s'est installée en début d'automne, mercredi 25 septembre, au jardin Darcy et a rencontré un beau succès malgré un temps très incertain.

Des stands d'animations, de jeux, des ateliers sportifs, des conteuses ont animé la journée ainsi que des débats, des quizz, des prestations de danse (du tango au hip-hop) et des chorales.

Avec l'appui d'une vingtaine de partenaires, l'objectif de la rencontre des différentes générations a été atteint car près de 600 personnes se sont retrouvées pour une journée de partage toutes générations confondues (des crèches, des centres de loisirs, des lycéens, des personnes âgées et résidents des EHPAD, des passants et visiteurs...).



SERVIR DES REPAS À DOMICILE

Ce service assure la livraison des repas aux Dijonnais de plus de 60 ans et participe au maintien à domicile des personnes grâce à l'apport nutritionnel et au lien social de cette visite quotidienne. Une veille sociale est assurée par les agents de livraison chargés de cette mission.

La carte propose deux menus au choix composés de 4 plats, de pain, d'un potage et de 3 propositions de menus adaptés (mixés, faciles à mâcher et pour les personnes diabétiques). La société DESIE du groupe ID'EES 21 est le fournisseur des repas en liaison froide. La majorité des bénéficiaires ont plus de 80 ans. En 2024 le CCAS a investi dans deux véhicules neuf d'un coût de 75 756€ pour ses tournées.

Cette année en juin deux bénéficiaires ont fêté chacun leurs 100 ans et ont été mis à l'honneur par une délicieuse pâtisserie. C'est assez rare pour être signalé !



ANNIVERSAIRE DOUBLE CENTENAIRE

%

LES REPAS À DOMICILE EN 2024

645

bénéficiaires sur l'année 2024

107 472

repas commandés pour l'année

8 956

repas par mois en moyenne



ASSURER LA VEILLE CANICULE ET LE DÉNEIGEMENT

Le plan canicule entre en vigueur le 1er juin jusqu'au 15 septembre chaque année. Il permet aux personnes âgées de plus de 65 ans isolées, handicapées ou inaptes au travail de s'inscrire sur le registre nominatif communal. La cellule canicule met à jour le registre, diffuse des messages de prévention et en cas de déclenchement du niveau 3 par la Préfecture, appelle quotidiennement toutes les personnes inscrites sur le registre, jusqu'à la levée du dispositif. Un seul déclenchement de niveau 3 a eu lieu en été 2024. 350 personnes inscrites sur le registre communal ont ainsi été appelées.

Tous les ans, le plan déneigement est mis en place gratuitement du 15 novembre au 15 mars à destination des personnes isolées, âgées ou en situation de handicap, qui vivent dans une habitation individuelle. Il leur permet d'être en conformité avec l'arrêté municipal qui impose aux habitants le déneigement de leurs trottoirs. Les personnes peuvent contacter la cellule qui organise le déneigement de leurs trottoirs par des prestataires externes. Un seul déclenchement a eu lieu en hiver 2024.

adapté aux besoins, toujours élaboré en concertation avec la personne concernée et ses proches. Ils instruisent également les demandes à la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) ou encore d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui seront transmises au Conseil départemental pour évaluation et mise en œuvre d'une prise en charge coordonnée et adaptée.



RÉALISER DES EVALUATIONS POUR RESTER AU DOMICILE

Les travailleurs sociaux des Points d'accès aux droits reçoivent ou visitent à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap pour les accompagner au mieux dans leurs démarches et vivre en toute sécurité dans leur logement. Ils réalisent une évaluation et proposent un plan d'aide



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À DOMICILE

20% des entretiens dans le cadre de l'accompagnement social des Points d'accès aux droits pour les personnes âgées sont réalisés à domicile (lire page 14)



GÉRER ET ANIMER LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR LES MARRONNIERS

Cet établissement médico-social accueille à la journée des personnes désorientées de 60 ans et plus, souffrant d'une maladie neuro évolutive de type Alzheimer ou de troubles apparentés et résidant à Dijon ou sur une commune limitrophe au sein de la métropole. La capacité d'accueil autorisée par l'Agence régionale de santé Bourgogne Franche Comté est de 20 places par jour.

Cet établissement médico-social est administré et animé par une équipe dédiée du CCAS de Dijon.

Ses objectifs :

- Maintenir voire améliorer l'autonomie des personnes accueillies par des actions de stimulation et d'entretien, en évitant la mise en échec.
- Favoriser le bien-être des personnes grâce à des activités diversifiées, ciblées selon leurs goûts et capacités.
- Organiser des activités collectives en petits groupes pour lutter contre l'isolement et les états dépressifs, tout en prenant en compte les capacités relationnelles de chacun.
- Proposer des moments de répit pour les proches-aidants et leur apporter un appui.
- Soutenir les familles par la prise en charge régulière, l'écoute, et l'organisation de temps de rencontre et d'échanges.

Cette année, 72 personnes ont été accueillies, dont 30 nouvelles. Le nombre moyen d'inscrits a été de 45 personnes par mois pour un taux moyen d'occupation de 63% sur l'année, soit 13 personnes par jour en moyenne.

La moyenne d'âge est de 86 ans, le pourcentage annuel de femmes est de 75% contre 25% d'hommes. En moyenne, 56% des personnes vivent seules, 30% en couple et 14% au sein de leur famille.



ACTIVITÉ DE PRAXIE AUX MARRONNIERS

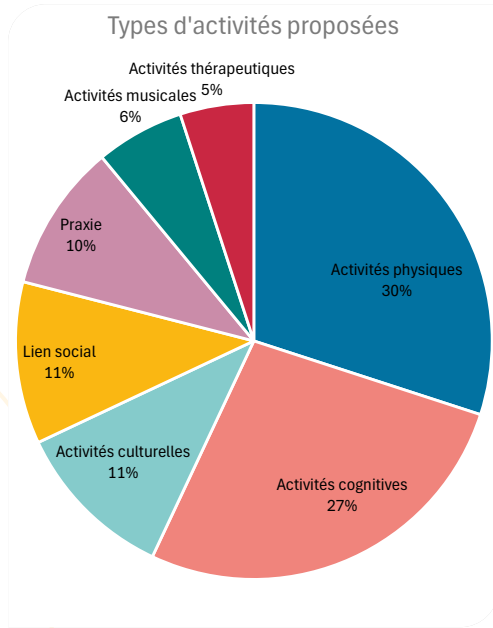


ACCUEIL DE JOUR LES MARRONNIERS



L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA)

En 2024, 78 séances encadrées par un enseignant diplômé en APA ont été proposées. Axées sur l'équilibre, la force, la souplesse, elles visent à réduire le risque de chute tout en maintenant ou améliorant la condition physique, combinant parcours d'équilibre, renforcement musculaire, jeux d'adresse et sports adaptés (tir à l'arc, basket, football). Ajustées aux capacités de chacun, elles favorisent aussi le lien social et le bien-être psychologique. Les retours sont positifs, avec des effets bénéfiques tant individuels que collectifs.



Prévenir la perte d'autonomie

Les personnes porteuses d'un handicap trouvent au CCAS des réponses liées aux équipements et aux services accessibles de la ville. Par ailleurs, le CCAS s'attache à sensibiliser le grand public et à consolider les partenariats pour faire évoluer les solutions adaptées à toutes les situations de handicap.



INFORMER, ORIENTER

Le CCAS de Dijon informe toutes les personnes en situation de handicap : accessibilité, activités, orientation vers les associations, accompagnement aux démarches administratives, aide aux écrits et au numérique. Il met à disposition des personnes non-voyantes des télécommandes pour actionner les feux sonores.



ANIMER LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ

Deux commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) ont été organisées par le CCAS, réunissant les associations et les élus concernés pour constater et contribuer à résoudre les difficultés d'accès des personnes handicapées aux services et aux espaces publics de la ville.

En juin, la commission a abordé la question du logement avec les ateliers de travail suivants :

- Ma demande de logement : Mode d'emploi
- Aides à l'accès et au maintien dans le logement
- Ma prime Adapt'

En octobre, elle a traité des divers événements et des nouveaux outils prévus en 2025 :

- Semaine dijonnaise des Handicaps
- Journée "Autrement délicieux"
- Jouons de nos différences
- Le projet de diagnostic Picto Access
- Le dispositif Acceo de traduction en langue des signes dans les accueils de la ville
- La candidature de la Ville aux Accès City Award



ANIMATION AU PARC DE LA COLOMBIÈRE DANS LE CADRE DE « JOUONS DE NOS DIFFÉRENCES » (LIRE P.24).



TÉLÉCOMMANDES POUR FEUX SONORES

Les nouvelles télécommandes Teleko permettent de déclencher tous les dispositifs sonores destinés aux personnes déficientes visuelles : feux sonores de signalisation pour les piétons, balises sonores de repérage et d'orientation dans les bâtiments et les transports publics, bornes d'information voyageurs indiquant les numéros de ligne et temps d'attente aux arrêts de transport en commun, etc... Elles sont mises à disposition gratuitement par le CCAS de la Ville de Dijon sur rendez-vous et sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une attestation de déficience visuelle.

9 télécommandes distribuées en 2024



9

télécommandes distribuées en 2024



COORDONNER LA SEMAINE DIJONNAISE DES HANDICAPS

Du 2 au 8 décembre, la 2ème édition de la Semaine dijonnaise des handicaps a mobilisé les acteurs concernés ainsi que plusieurs services de la ville de Dijon pour proposer diverses activités culturelles, sportives, de sensibilisation aux Dijonnais sur la thématique de l'inclusion et du bien vivre ensemble. Cet évènement permet à la fois de sensibiliser le grand public, parfois pas ou peu concerné par les handicaps et de créer une synergie entre les partenaires pour de futurs projets sur le territoire dijonnais.

PILOTER L'ÉVÉNEMENT INCLUSIF "JOUONS DE NOS DIFFÉRENCES"

Chaque année, le CCAS organise et finance une journée festive au parc de la Colombière de Dijon, copiloté avec la Ligue de l'enseignement pour sensibiliser les participants aux différents types de handicaps et à leur inclusion dans la culture, les loisirs et le sport.

La 17ème édition de "Jouons de nos différences" s'est déroulée samedi 25 mai avec une quarantaine d'activités et de jeux permettant à chacun de se mettre en situation

LA SEMAINE DES HANDICAPS 2024

42

événements uniques durant la semaine (conférences, expositions, visites culturelles, rencontres sportives, ateliers de sensibilisation, table-ronde)

1323

personnes sensibilisées (scolaires, étudiants, grand public, professionnels du médico-social ...)

afin d'appréhender les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap.

Objectif : permettre à tous de partager les mêmes activités et de s'enrichir à travers l'expérimentation et la découverte des différences.

CHORALE INCLUSIVE

L'évènement marquant de l'édition 2024 de la Semaine des handicaps a été la prestation au foyer de l'Auditorium des 110 participants de la chorale inclusive, Cœurs en Chœur 21, accompagnés par des élèves sensibilisés au handicap du collège Marcelle Pardé et de l'école élémentaire Jean Jaurès

JOUONS DE NOS DIFFÉRENCES EN 2024

2000

visiteurs

34

associations proposant des ateliers

8

interventions et démonstrations sur la scène

Prévenir la perte d'autonomie



EXPOSITION QUI VALORISE LES MÉTIERS EN TENSION DE L'AIDE À LA PERSONNE, ÉLABORÉE AVEC LE CONCOURS DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÂGE (LIRE P.32) DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÂGE (LIRE P.18), EXPOSÉE DANS LE HALL DE L'AUDITORIUM DURANT LA SEMAINE BLEUE (LIRE P.20).

Soutenir les parcours éducatifs

Le CCAS développe son intervention dans le champ éducatif avec deux dispositifs qui font du lien avant, après et autour de l'école pour la réussite de tous les enfants.

DÉPLOYER LE LABEL CITÉ ÉDUCATIVE

La ville de Dijon a été labellisée « Cité éducative » en 2022 pour une période de 3 ans. Il s'agit d'une grande alliance entre acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants. L'ambition de la Cité éducative est de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. En 2023, le CCAS a reçu le pilotage budgétaire de la Cité éducative ce qui a constitué un moment fort du redimensionnement de ses champs d'intervention. En ajoutant la thématique enfance / jeunesse, à l'appui de financements de l'État, le CCAS de Dijon peut déployer des réponses ambitieuses en matière de parentalité, de parcours éducatifs et d'ouverture du champ des possibles.

La Cité éducative vise à améliorer l'éducation dans les quartiers autour de 3 volets :

- Conforter le rôle de l'école.
- Promouvoir la continuité éducative.
- Ouvrir le champ des possibilités.

A Dijon, la Cité éducative intervient pour :

- Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de l'enfant en accompagnant la parentalité et en veillant à prévenir les inégalités

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- La Cité éducative s'adresse aux jeunes de 0 à 25 ans
- A Dijon, elle est déployée dans les quartiers de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles.
- Les actions couvrent un large éventail, avant, pendant, après et autour de l'école.
- Les acteurs éducatifs sont mobilisés pour coordonner et consolider l'existant.
- Le CCAS a déposé une demande de renouvellement du label pour la période 2025-2027.



- dès la petite enfance.
- Accompagner les enfants et les jeunes dans les différents temps de vie (continuité éducative, transition numérique, exercice de la citoyenneté, santé des enfants et des familles, épanouissement culturel et sportif).
 - Coordonner et communiquer (promotion des projets, coopération des acteurs, développement des compétences, partage des connaissances).

La Cité éducative est organisée avec d'une part, un comité de pilotage qui fixe les grandes orientations. Il réunit les personnes en charge de Génération Dijon, la convention territoriale globale (CTG), la Cité éducative, le programme de réussite éducative (PRE). D'autre part, un comité technique donne mission au coordinateur et valide les dépenses sur la base de fiches actions. Il est composé des représentants de la CAF, du Conseil départemental, du Conseil régional, de l'Education nationale, d'acteurs associatifs et des services municipaux. Des groupes de travail à dimension variable en fonction des besoins identifiés mettent en œuvre les actions. Ils définissent les actions concrètes qui répondent aux besoins en croisant les thématiques avec la réalité territoriale.

%

655

enfants ont été accompagnés dans le cadre d'un parcours individualisé ou ont bénéficié d'une aide financière exceptionnelle.



ATELIER D'ART PLASTIQUE AUPRÈS DES ENFANTS DU PRE, EN MARGE DU PRINTEMPS DES POÈTES

METTRE EN OEUVRE LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

LE PRE : NOUVEL ÉLÉMENT DU CCAS

En 2024, le Programme de réussite éducative intègre le CCAS, lui permettant d'élargir son intervention à tous les âges de la vie. Ciblants les jeunes de 2 à 16 ans, ce programme vise à offrir un suivi personnalisé pour favoriser la réussite d'enfants rencontrant des difficultés.

L'année 2024 a servi de cadre pour la mise en œuvre de nouvelles modalités d'intervention des référents de ce Programme centrées autour de l'adhésion des familles et d'actions qui apportent une réelle plus-value aux jeunes concernés, dès lors que le droit commun se montre insuffisant voire absent.



Le programme de réussite éducative (PRE) est issu du plan de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et s'adresse aux enfants âgés de 2 à 16 ans, il vise à :

- Restaurer l'égalité des chances pour les enfants et les adolescent.es issu.es des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.
- Offrir des moyens et des outils nouveaux et/ou complémentaires au droit commun, permettant, dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité, l'accompagnement des enfants, adolescents-tes et de leur famille avec une prise en compte globale de leurs difficultés.

Depuis 2006 le dispositif cible les jeunes domiciliés dans les quartiers prioritaires de la ville (la Fontaine d'Ouche et les Grésilles). En 2016, la Municipalité a étendu le dispositif à l'ensemble de la commune.

Initialement porté par la caisse des écoles, il est depuis le 1er janvier 2024 intégré au CCAS.

En 2024, 655 enfants ont été accompagnés dans le cadre d'un parcours individualisé ou ont bénéficié d'une aide financière exceptionnelle.

Protéger les personnes vulnérables

Des parcours de vie difficiles ou un simple coup dur produisent des situations complexes qui nécessitent l'appui d'un réseau d'entraide. Au cœur de ce réseau, le CCAS active tous les leviers pour garantir la sérénité et la sécurité des personnes les plus vulnérables.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES AUX CÔTÉS DE LA POLICE

Depuis 2014, par convention avec le Département et la Préfecture, le CCAS a créé un poste d'intervenant social en commissariat (ISC) basé dans les locaux du commissariat Suquet afin d'accompagner les victimes de violences intrafamiliales.

Le CCAS a recruté en août 2023 un second ISC, créant ainsi avec la psychologue du commissariat un pôle social en capacité d'agir dans une plus grande continuité d'action avec la Police afin d'accompagner les victimes dans leur dépôt de plainte et les orienter dans les meilleurs délais vers des partenaires spécialisés.

En 2024, cette consolidation a permis de recevoir aussi les auteurs des violences dans un cadre éthique et d'intervention sécurisant pour la victime. En janvier, l'entrée en vigueur de la réforme de la Police Nationale visant sa réorganisation permet désormais leur mobilisation par l'ensemble des services de la Circonscription de Sécurité Publique (CSP). Une grande partie des personnes rencontrées ne sont pas connues de l'action sociale de proximité, faisant de ce pôle un poste avancé précieux de l'action sociale.

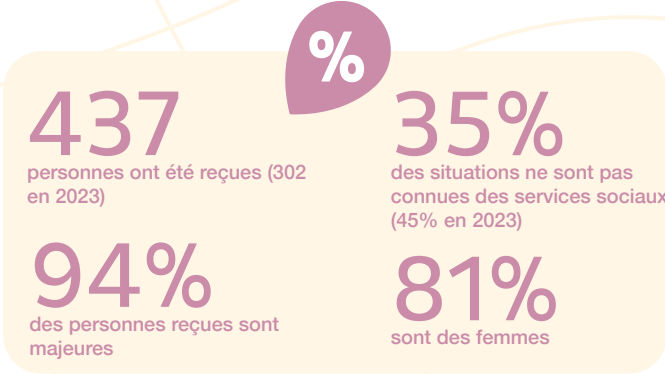


SOUMETTRE DES MESURES DE PROTECTION

Toute personne ou service préoccupé par la situation d'un majeur fragile ou vulnérable peut procéder à un signalement auprès d'un travailleur social qui engagera un accompagnement social.

Celui-ci appréciera l'opportunité d'adresser un signalement au Procureur ou une demande de mise sous protection au Juge des tutelles dans les cas les plus graves. Par ailleurs, le procureur peut également demander au Point d'accès aux droits de réaliser des enquêtes à la suite d'un signalement.

En 2024, 137 courriers et courriels ont été adressés à la Ville de Dijon pour signaler des personnes en difficulté (145 en 2023). Ces courriers ne représentent qu'une partie des alertes qui parfois sont transmises directement aux Points d'accès aux droits et peuvent émaner d'habitants, de partenaires, de services de secours et de santé, de bailleurs sociaux, d'élus, de services de la ville, etc. Ces relais sont particulièrement précieux pour aller au-devant de personnes qui ne font pas la démarche d'aller dans un Point d'accès aux droits et qui sont souvent dans de grandes situations de détresse.



ASSURER L'ASTREINTE SOCIALE EN CAS DE SINISTRE

L'astreinte sociale du CCAS est un dispositif d'urgence qui garantit 24H/ 24 une réponse sociale en cas de sinistre incendie, explosion, inondation, accident de toute nature empêchant de demeurer dans le logement. Elle contribue au dispositif général mis en place et coordonné par le PC sécurité, dans le prolongement ou en complément de l'intervention des services de secours (pompiers, police, etc). Elle apporte une réponse immédiate pour aider des personnes victimes de sinistres, au sein de leur domicile à Dijon, à se loger, se nourrir, se vêtir et contacter leurs familles.



APPORTER UN SECOURS FINANCIER

Les aides financières facultatives ont un caractère ponctuel pour contribuer réellement à l'amélioration des situations. Le CCAS intervient seul ou en co-financement avec d'autres organismes sociaux ou associatifs sur évaluation sociale. En 2024, 1670 aides ont été accordées afin de soutenir des projets ou des démarches individuelles, ce qui représente 248 444 € redistribués soit +6.65% par rapport à 2023.

Le niveau de ressources des demandeurs :

Service social général (personnes entre 18 et 62 ans) :	Service social gériatrique (personnes de + de 62 ans) :
Sans ressources : 32%	Sans ressource : 6.43%
Inférieur à 350 € : 57 %	Inférieur à 750 € : 64,62%
Entre 351 et 1000 € : 11%	Supérieur à 750 € : 28.95 %

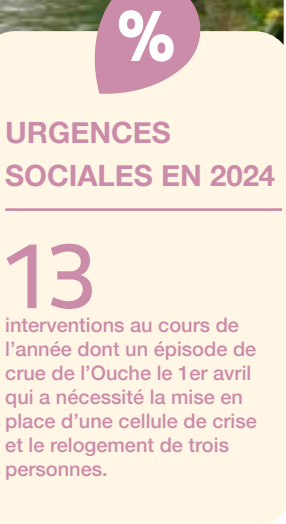
Une augmentation constante du montant moyen des aides accordées :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnes actives	91€	86€	90€	105€	118€	134€	144€
Personnes retraitées	132€	142€	142€	125€	151€	152€	162€

TYPLOGIE DES AIDES

72% des aides ont bénéficié aux publics actifs (en emploi ou en situation de chômage)
28% aux publics retraités

Sur l'ensemble des aides, 57% sont des aides à la subsistance
28% sont des aides au logement



UN PARTENARIAT POUR LES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT

Sur orientation des travailleurs sociaux, l'association CRESUS accueille, informe et conseille les personnes en situation de surendettement et recherche avec elle des solutions à ses difficultés financières.

Par convention le CCAS finance ces prises en charge pour un volume de 14 750 € en 2024 ce qui équivaut à peu près à 90 situations.

LA COMMISSION MIXTE DES IMPAYÉS

Dans le cadre de la lutte pour l'inclusion des publics les plus en difficulté, cette commission octroie des aides au paiement des services municipaux : restauration scolaire des enfants en école primaire, accueil en crèche et accueil des enfants dans le cadre des activités périscolaires...

EN 2024

3

commissions ont accordé

20 881€

d'aides à

124

personnes

FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Le CCAS noue des partenariats pour permettre aux publics les plus précaires d'accéder à des produits, des biens et des services de première nécessité sur orientation des travailleurs sociaux.

- Les épiceries sociales permettent aux personnes en difficulté de bénéficier de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, sur orientation des travailleurs sociaux.
- ENVIE : Les accords passés avec cette entreprise d'insertion bénéficient aux publics orientés par les travailleurs sociaux en leur offrant un prix préférentiel pour l'acquisition d'équipement électroménager.
- ENGIE : La convention passée avec Engie a pour objectif de faciliter le traitement des dossiers de demande d'aides pour l'accès ou le maintien de la fourniture d'énergie.

RENDRE POSSIBLE UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE POUR TOUS

Le projet territoire d'innovation Dijon Métropole (PRODIJ) doit permettre aux consommateurs du territoire d'accéder à des produits sains et durables dans le cadre de la transition alimentaire et écologique.

La ville de Dijon, par l'intermédiaire du CCAS coordonne un axe du projet (axe 13) spécifiquement consacré à l'accès des populations défavorisées à cette alimentation en intégrant les acteurs de l'aide alimentaire et leurs bénéficiaires. Initié en 2017, il s'est terminé en 2024. Les actions engagées se poursuivront en 2025 mais dans un autre cadre.

L'objectif de cet axe est de permettre aux populations les plus contraintes économiquement d'augmenter la part des fruits, légumes et légumineuses dans leur alimentation. L'axe repose sur 3 leviers :

L'amélioration des approvisionnements de l'aide alimentaire.

En s'appuyant sur la Banque alimentaire, un outil numérique a été créé « Collecto », qui participe à la structuration du réseau et encourage la coopération entre les acteurs. Le projet a reçu un prix TERRITORIA « innovation action sociale ».

L'appropriation culturelle.

La Maison phare et les épiceries sociales (Episourire et Epimut) ont travaillé sur les usages en déployant des actions de sensibilisation et d'accompagnement, un tiers-lieu, de l'agriculture urbaine et des ateliers de rue. Une conserverie a été créée en 2024 afin de transformer les légumes cultivés.

L'accessibilité financière.

L'expérimentation des chèques alimentaires ciblés fruits, légumes et légumineuses a été conduite par l'INRAE pendant près de 2 ans. Une étude sociologique a été menée par le Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA).



ATELIER DE CUISINE À L'ÉPICERIE SOCIALE EPISOURIRE

RÉDUCTION DU GASPILLAGE

L'implantation de Collecto permet la fluidification de la distribution, et engendre ainsi, pour une part, la baisse des rebuts après tri et distribution.

189 t

en 2022

140 t

en 2023

91 t

en 2024

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

Du ressort de l'Etat, la prise en charge des personnes sans abri reste une préoccupation collective. Le CCAS et la Ville soutiennent fortement certaines actions qui apportent des réponses à la prise en compte des réalités des publics en rue.

Le dispositif ACOR Centre-Ville porté par la SDAT met en place des maraudes de jour, garantie l'accès à des services de première nécessité (restauration, soins, hygiène, bagagerie...), propose un accompagnement social et/ou sanitaire, effectuée de la médiation si besoin avec les riverains et les commerçants.

ORGANISER UNE NUIT QUI COMPTE

La 3ème édition de la Nuit de la solidarité à Dijon s'est déroulée jeudi 25 janvier 2024. Il s'agit de faire un décompte des personnes qui dorment en rue ce soir-là et de les interroger, s'ils le souhaitent, sur leur parcours et leur situation selon un questionnaire établi par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Les équipes qui sillonnent la ville sont composées de professionnels et d'habitants volontaires. Cette soirée est organisée par le centre communal d'action sociale et la ville de Dijon, en partenariat avec la Société dijonnaise de l'assistance par le travail (SDAT) et la Croix Rouge, ainsi qu'avec l'appui de la DEETS, le SIAO/115, la police municipale et l'ADEFPO.

Les objectifs de la Nuit de la solidarité :

- Connaître le nombre de sans-abri sur le territoire à un instant donné, les profils des populations sans-abri et leurs besoins,
- Mettre en place des dispositifs adaptés,
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs du secteur,
- Rendre visible les problématiques rencontrées par les personnes sans-abri et encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion.

23

personnes dormant en rue rencontrées en 2024, 18 personnes en 2023.

Cette augmentation (+27%) doit être modérée en raison de la différence de température (-2°C en 2023, +10°C en 2024), le territoire n'appliquant donc pas le "zéro refus" contrairement à l'année précédente.



Protéger les personnes vulnérables

L'accueil de jour est partie intégrante de ce dispositif. Le bâtiment a fait l'objet d'une reconstruction en 2024 visant l'ouverture courant 2025, d'un nouvel espace dédié à l'accueil des publics vivant en rue dans des conditions de dignité assurée. Le CCAS et la ville de Dijon ont largement contribué au financement de ce projet, pour en garantir la réussite.

Créée en 2023 pour répondre à des difficultés d'occupation de l'espace public générant des nuisances aux riverains de la rue Sadi Carnot, une équipe de l'ADEFPO a accompagné ces publics au quotidien en vue de dynamiser les accompagnements et de viser un retour à l'activité lorsque cela était possible. L'intervention a permis de réduire sensiblement les tensions du quartier liée à cette présence sur l'espace public.



METTRE LA LUMIÈRE SUR LES PERSONNES SANS ABRIS

En fin d'année, et en vue de préparer l'édition 2025 de la Nuit de la solidarité, le CCAS organise une rencontre avec le grand public pour mieux comprendre les situations de grande précarité et pour contribuer aux solutions. Ainsi la 2ème édition de "Lumières sur la rue" s'est tenue mercredi 11 décembre au Cellier de Clairvaux et a réuni 90 personnes autour de la question de la santé mentale des personnes sans abri et de leur parcours vers le soin.

En ouverture, le film documentaire "La psychiatrie court les rues" de Marianne Estèbe, a permis d'engager la 1ère table ronde traitant de la santé mentale en grande précarité comme enjeu de société. Le 2nd temps s'est organisé autour d'un partage de savoirs et d'expériences pour mieux comprendre et mieux réagir aux pathologies mentales dans la rue. Conviviale, la soirée rassemblait de nombreuses équipes locales que le public pouvait rencontrer sur leurs stands, avec la possibilité de s'inscrire à la "Nuit de la solidarité" ou aux maraudes organisées par les associations locales et ainsi découvrir le monde des solidarités sur le terrain.

REGARDS CROISÉS

Jean-François Krzyzaniak, grand témoin "patient expert" et Laurene Coispine, médiatrice en santé paire ont partagé leur savoir expérientiel, complémentaire avec l'expertise des psychiatres, psychologues et des travailleurs sociaux.

Faire participer les citoyens

Les publics de l'action sociale sont porteurs de solutions. Donner une place aux publics c'est à la fois initier des espaces et des temps de solidarité entre les personnes, les inviter à participer aux démarches et prendre en compte leurs avis sur la façon dont ils sont accompagnés.

➤ RÉFLÉCHIR ET AGIR AVEC L'OBSERVATOIRE DE L'ÂGE

Instance municipale participative composée d'élus, d'habitants, de représentants des retraités, des institutions et des experts, l'Observatoire de l'âge est chargé de penser une ville attentive et adaptée au vieillissement et de soutenir la réalisation d'actions concrètes en ce sens.

L'Observatoire de l'âge a retenu deux thématiques cette année :

- Information communication : un guide seniors et une vidéo sont en réflexion.
- Espaces extérieurs et bâtiments : des visites déambulatoires sont prévus dans les différents quartiers.

En parallèle, un projet d'envergure initié en 2023 a pris corps en 2024 avec la conception d'une exposition photographique itinérante sur les métiers de l'aide à la personne affichée sur les grilles du Jardin Darcy et à l'Auditorium.

Quelques projets visant la convivialité et le lien social sont toujours en cours d'élaboration comme l'idée d'un café itinérant et l'achat d'un vélo multiplaces et modulable à assistance électrique.

Des rencontres mensuelles, des conférences et des réunions en plénière permettent de croiser les regards, étayer la réflexion et construire des préconisations.

DEUX PROJETS RÉALISÉS

L'exposition « Osons relever le défi des métiers de l'humain » et la 2ème édition de la Journée intergénérationnelle (lire p.20).

%

10

réunions thématiques

2

plénières



EXPOSITION SUR LES MÉTIERS DE L'HUMAIN

➤ PRÉPARER LE COMITÉ DES USAGERS DU CCAS

Dans le cadre du dernier mandat de M. François REBSAMEN en tant que maire de Dijon et président du CCAS, puis à sa suite, de Mme Nathalie KOENDERS, il est prévu la création et l'animation d'une instance de participation citoyenne, essentiellement composée d'utilisateurs des services du CCAS, ayant pour objectif principal d'améliorer l'adéquation des services de l'action sociale de la ville avec les besoins des usagers.

En 2024, des ateliers ont été menés pour élaborer les modalités de fonctionnement du comité des usagers du CCAS. Celles-ci seront soumises pour approbation par le Conseil d'administration du CCAS au premier semestre 2025.



INAUGURATION DE L'EXPOSITION SUR LES MÉTIERS DE L'HUMAIN AU JARDIN DARCY

➤ MOBILISER LE RÉSEAU DES BÉNÉVOLES

Considérés comme collaborateurs du CCAS par une charte d'engagement réciproque, les 105 bénévoles participent aux missions d'accueil, d'information, d'accompagnement, d'élaboration de nouveaux projets en faveur du maintien du lien social.

Chaque début d'année le CCAS propose trois temps forts aux bénévoles qui interviennent dans ces dispositifs en appui des professionnels : un temps d'échange avec le Vice-Président du CCAS à l'occasion de la galette des rois pour partager les grands axes de politique publique en matière de solidarités, un temps convivial de partage des compétences et d'actualité sur les dispositifs portés par le CCAS ainsi qu'un temps de formation. En 2024, une formation portée par la Plateforme territoriale en santé mentale (PTSM) a été proposée à une quarantaine de bénévoles.

➤ ENTRETENIR LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

Les points d'accès aux droits accompagnent les personnes à surmonter leurs difficultés mais aussi à se réapproprier leur capacité à agir à travers la participation aux événements et projets qui scandent la vie des quartiers. Le point d'accès aux droits des Grésilles anime chaque vendredi un café social nommé "Café conviv" qui permet aux personnes d'échanger sur leurs envies et de mettre en place des actions : mise en place d'un frigo solidaire avec l'association "La Coursive", mise en place d'un stand lors du festival Grésilles en fête.

Le point d'accès aux droits Fontaine d'Ouche / Bourroches a contribué avec la MJC Bourroches et la Minoterie à la mise en place du ciné de plein Air sur le nouveau quartier Arsenal.



ECHANGE DURANT LE «CAFÉ CONVIV» AU POINT D'ACCÈS AUX DROITS DES QUARTIERS GRÉSILLES / TOISON D'OR

5

Perspectives 2025



● LANCEMENT DU COMITÉ DES USAGERS

● CRÉATION DU SERVICE ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

● RENOUVELLEMENT DU LABEL « CITÉ ÉDUCATIVE »

● ANIMATION DU RÉSEAU DE L'AIDE ALIMENTAIRE AUTOUR DU PROJET DE MICRO-TRANSFORMATION

● MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÂGE

● RÉALISATION D'UN GUIDE POUR LES SENIORS DIJONNAIS

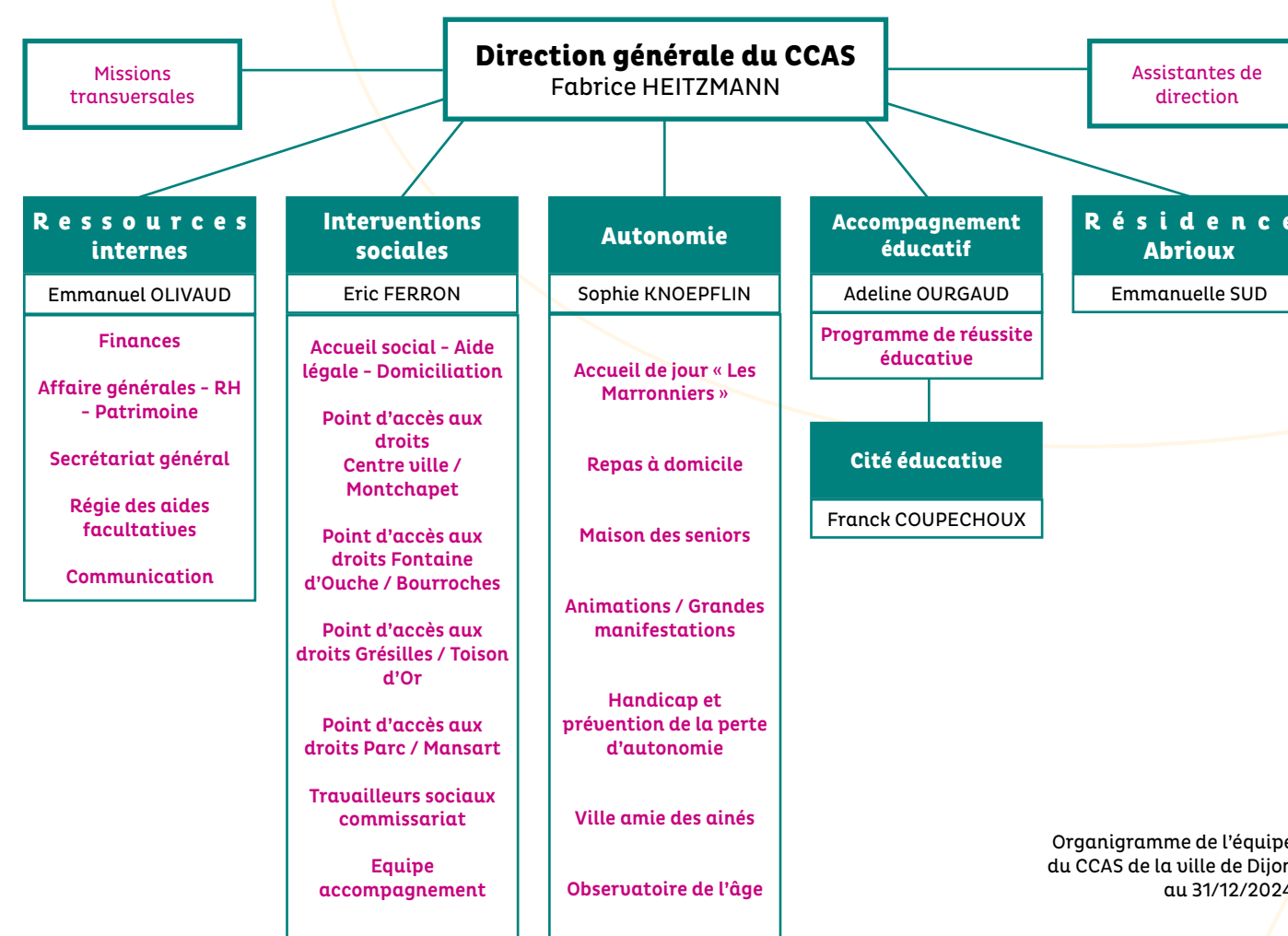
● POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DES ACCUEILS : ACCESSIBILITÉ, VISIBILITÉ, ERGONOMIE, PARCOURS USAGERS

● MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DU PROJET DE DIRECTION

● RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE SOCIALE ABRIUX DANS UN PARCOURS VERS LE LOGEMENT DE DROIT COMMUN EN S'APPUYANT SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT.

Annexe

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE



Organigramme de l'équipe du CCAS de la ville de Dijon au 31/12/2024

CRÉDITS PHOTOS

Vincent Arbelet / Ville de Dijon (p.17, 23, 27) ; Emma Benyammine / Ville de Dijon (p.4 en bas, 6, 8, 10-11, 12 en haut, 15 au centre et en bas, 20 au centre, 22 en bas, 24, 26, 28, 29, 31) ; Pierre Bruynooghe/J'aime Dijon (p.16) ; Sylvie Collard / Ville de Dijon (22 en haut) ; Christian Dubarry / Ville de Dijon (p.9 au centre, 14, 34) ; Margot Dupuis / Ville de Dijon (p.4 en haut, 5 en haut et centre, 13, 19 en haut, 30, 32, 33 en haut) ; Sylvie Fourre / Ville de Dijon (p.21), Honest (p.7), Jonas Jacquel / Ville de Dijon (p.3), Sophie Knoepflin / Ville de Dijon (p.18, 19 au centre et en bas, 25) ; Evelyne Leboeuf / Ville de Dijon (p.12 en bas) ; Paul Recober / Ville de Dijon (p.20 en bas à droite), François Weckerle / Ville de Dijon (p.5 en bas, 9 en bas, 15 en haut, 20 en haut, 33 en bas, 36)

**Direction générale du Centre
communal d'action sociale**
11 rue de l'hôpital
Dijon (21 000)

dijon.fr





Direction générale du Centre
communal d'action sociale
11 rue de l'hôpital
Dijon (21 000)



dijon.fr

